

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoir(s) : 1

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-trois,
Le jeudi 16 mars à vingt heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09/03/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Myriam COUTANCEAU, Karine BOISSONNEAU, Dominique BAUDOUIN, Benoît GOUBAND, David JARRY, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Julien BONNET, Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT, Guy NOGRET.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N° 2023-012 Vote du budget 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- **Investissement : 1.116.194,51 €**
- **Fonctionnement : 1.235.555,14 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

LARGEASSE, le 16 mars 2023

Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

